

---

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Jude, tenue le 19 juillet 2022 à 19h30 au Centre communautaire, sis au 930 rue du centre à Saint-Jude.

Sont présents : M. Sylvain Lafrenaye, conseiller  
M. Francis Grégoire, conseiller  
Mme Anolise Brault, conseillère  
M. Richard Hébert, conseiller  
Mme Jacynthe Potvin, conseillère  
M. Pierre Letendre, conseiller

Formant quorum sous la présidence de Madame le maire, Annick Corbeil.

Sont aussi présents : M. André Brodeur, CPA auditeur, Laplante Brodeur Lussier inc.  
Mme Julie Clément, directrice générale et greffière-trésorière

---

2022-07-180

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame le maire déclare la séance ouverte. Il est 19h38.

2022-07-181

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. **Ouverture de la séance**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption des comptes**
4. **Administration**
  - 4.1 Dépôt – Rapport financier consolidé et rapport de l'auditeur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2021
  - 4.2 Dépôt – Rapport du maire sur les faits saillants et la situation financière de la municipalité
5. **Transport**
  - 5.1 Programme d'aide à la voirie locale – Volet entretien du réseau local – MTQ – Reddition de comptes
6. **Période de questions**
7. **Clôture de la séance**

Sur la proposition de Monsieur Francis Grégoire  
Appuyée par Madame Anolise Brault

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-07-182

**3. ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des comptes du mois.

<b>SOMMAIRE JUILLET</b>	
Comptes du mois à payer	55 901.39 \$

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de Monsieur Sylvain Lafrenaye  
Appuyée par Madame Jacynthe Potvin

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER les comptes à payer du mois de juillet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**4. ADMINISTRATION**

2022-07-183

**4.1 DÉPÔT – RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ ET RAPPORT DE L'AUDITEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021**

Monsieur André Brodeur, CPA auditeur, CA, de la firme LAPLANTE BRODEUR LUSSIER INC. présente le rapport financier consolidé pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021. La directrice générale et greffière-trésorière dépose les deux rapports

*Monsieur Brodeur quitte la séance à 19H50.*

2022-07-184

**4.2 DÉPÔT – RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS ET LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ**

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal, j'ai le plaisir de vous présenter les faits saillants du rapport financier 2021, ainsi que le rapport du vérificateur externe. Je ferai la description sommaire des projets d'immobilisation réalisés en 2021.

**1. RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE DE 2021**

Les états financiers au 31 décembre 2021 nous indiquent que les revenus de fonctionnement ont été de 2 444 191\$. Les différents charges de la Municipalité (dépenses) ont totalisé 2 153 942 \$. En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, financement à long terme, remboursement de la dette, affectation, etc.) les états financiers indiquent que la Municipalité a réalisé en 2021 un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 464 660\$.

**2. RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE**

Les états financiers 2021 ont été vérifiés par le vérificateur externe, Monsieur André Brodeur, comptable agréé, de la firme *Laplante Brodeur Lussier Inc.* Dans le cadre de cette vérification, le vérificateur a, conformément à la Loi, établi les états financiers consolidés de la Municipalité de Saint-Jude.

Suite à la réalisation de son mandat, le vérificateur, dans le rapport de l'auditeur indépendant, est d'avis que « *les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Saint-Jude et des organismes qui sont sous son contrôle au 31 décembre 2021, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leurs actifs financiers nets (de leur dette nette) et de leurs flux de trésorerie et de leurs gains et pertes de réévaluation pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public* ».

**3. PRINCIPALES RÉALISATIONS EN 2021**

Depuis mars 2020, la municipalité a dû s'adapter au nouveau contexte épidémiologique ce qui a affecté les réalisations projetées et l'économie en général. Nos employés municipaux ont su s'adapter à la formule de travail hybride soit entre le présentiel et le télétravail, toutefois, les séances de conseil ont continués de se dérouler à huis clos et par visioconférence. Au cours de l'année 2021, l'économie a repris son cours et nous avons pu le constater à travers différents projets qui ont eu lieu notamment :

- ✓ Réfection du rang Fleury
- ✓ Asphaltage des rues Roy, Martin et Cusson.
- ✓ Amélioration des infrastructures récréatives et sportives
- ✓ Restructuration de l'équipe administrative
- ✓ Acquisition d'un tracteur à gazon
- ✓ Acquisition d'un Ford F250 pour la voirie
- ✓ Diminution de la vitesse à 30 km/h dans la zone du village

#### **4. TAUX GLOBAL DE TAXATION RÉEL**

Le taux global de taxation réel de 2021 est de 0,4779 / 100 \$

De l'avis du vérificateur, le taux global de taxation réel de l'exercice clos le 31 décembre 2021 de la municipalité de Saint-Jude a été établi, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux exigences légales.

#### **5. RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION DES MEMBRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2021**

La rémunération des membres du conseil comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité.

	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Maire	10 314 \$	5 157 \$
Conseiller(ère)	3 438 \$	1 719 \$

Dans un avenir rapproché, nous souhaitons être encore plus près des citoyens et être à votre écoute. Pour ce faire, il y aura création de deux nouveaux postes administratifs qui viendront s'ajouter à l'équipe actuelle afin de vous apporter un support accru.

Tel que vous l'avez demandé, une zone de vitesse tampon de 50 km/h sera installée aux abords des entrées de village afin de réduire les possibles excès de vitesse et ainsi rendre plus sécuritaire notre périmètre urbain. Nous poursuivrons l'amélioration des axes routiers.

Nous maintiendrons les partenariats avec les entreprises, les organismes et les différents paliers gouvernementaux afin que les services soient bien dispensés.

Le conseil municipal a élaboré un budget en 2022 avec la préoccupation de respecter la capacité de payer de ses contribuables tout en ayant la volonté de poser des actions concrètes visant le bien-être collectif de notre municipalité, l'environnement et l'impact des décisions du conseil sur les générations futures. Un budget participatif afin d'impliquer davantage les citoyens sera à prévoir pour 2023.

Vous pourrez constater certains travaux d'envergures qui débuteront en 2022, notamment l'agrandissement des bureaux municipaux afin d'offrir des espaces de travail adéquat pour l'équipe administrative grandissante et en second lieu, d'effectuer des travaux majeurs sur la patinoire extérieure afin de bonifier davantage nos infrastructures sportives.

En conclusion, je profite de l'occasion pour remercier les citoyens de la Municipalité d'avoir choisi notre milieu de vie pour établir leur résidence et venir enrichir de leur présence notre communauté. Je remercie aussi les bénévoles qui ont su déborder d'ingéniosité pour offrir des activités de qualité dans un contexte particulier, et pour laquelle l'implication est indispensable pour l'épanouissement de notre collectivité. Soyez assurés que les membres du conseil continueront de soutenir nos organismes et de faire progresser l'épanouissement de notre Municipalité.

Ce 19 juillet 2022

\_\_\_\_\_  
Annick Corbeil,  
Maire

#### **5. TRANSPORT**

2022-07-185

##### **5.1 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL – MTQ – REDDITION DES COMPTES**

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports a versé une compensation de 89 470\$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet entretien du réseau local pour l'année civile 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif de routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situées sur ces routes ;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées.

---

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de Monsieur Richard Hébert  
Appuyée par Monsieur Francis Grégoire

IL EST RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Saint-Jude informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la Municipalité conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale – Volet entretien du réseau local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**15. PÉRIODE DE QUESTIONS**

*Cette période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes.*

2022-07-186

**16. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Sur la proposition de Monsieur Sylvain Lafrenaye  
Appuyée par Madame Anolise Brault

IL EST RÉSOLU :

QUE la séance soit levée à 19H58.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

---

Annick Corbeil,  
Maire

---

Julie Clément,  
Directrice-générale et greffière-trésorière